



Direction des services techniques  
et de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/BC/CD-081203-1661

**ARRETE N° ARR/2019/ST/433**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre la réalisation d'une pose de chambre avenue de la Marne au croisement avec la rue Racine et l'avenue Gorghemetz à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : A partir du 11 décembre 2019 et ce, jusqu'au 11 janvier 2020, le stationnement sera interdit, au droit des travaux.

**ARTICLE 2** : A partir du 11 décembre 2019 et ce, jusqu'au 11 janvier 2020, la circulation fera l'objet d'un rétrécissement de chaussée, au droit des travaux si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

**ARTICLE 3** : la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

**ARTICLE 4** : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

**ARTICLE 5** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise RM NOR.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise RM NOR – Rue Laennec prolongement – ZI de la Houssoye – rue A. Einstein – 59930 LA CHAPELLE d'ARMENTIERES.

Fait à HEM, le 05 Dec. 2019

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,  
aux infrastructures et à l'aménagement.**

**Laurent PASTOUR**



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr